



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 avril 2019 à 21 Heures Salle du Complexe des Cordeliers

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril 2019 à 21 Heures, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du complexe des Cordeliers, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Frédéric CORNU, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Philippe CANTAN, Armel LAFFONT, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Michel ESPIE, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLEN, Francette ESCAICH, Gisèle FAUCHE, Gérard BRUNET, Jean-Jacques OSPITAL, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Richard BARBE, Robert BORDERES, Pierre LABRIFFE, Véronique BRANA, Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Andrew CAVALIERE, Cathy BARBE, Philippe LAVIGNE (P. : Michel ESPIE), Roland DUPUY, Danièle ZADRO (P. : Béatrice NARRAN).

Le Président ouvre la séance en remerciant les participants ; il constate que le quorum est bien atteint, énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents. Il donne immédiatement la parole à M. Chambon pour la présentation du rapport technique des plis du marché pour la réalisation des sanitaires événementiels sur le site de Cauderon.

Attribution du marché pour la réalisation de sanitaires événementiels sur le site de Cauderon après présentation du rapport technique par M. Chambon, architecte.

A l'issue de l'analyse des offres rendue par M. Chambon et notamment des conséquences impliquées au cours du marché de l'étude de sols et des fondations comme pour l'injonction des délais très courts, il est indiqué au conseil communautaire que l'ensemble des éléments permet un démarrage du chantier comme prévu.

A la question de M. Cornu sur les subventions demandées, le Président précise que les demandes sont en cours et les notifications en attente : DETR, LEADER, F2D et FSIL espéré ; le but étant de parvenir au maximum d'aides.

Le Président répond également à M. Dupeyron que le PC est en cours d'instruction.

Le marché est donc proposé au vote et adopté dans les termes suivants :

- Lot n°1 : VRD, Maçonnerie, Gros-Œuvre – Ent. ACG – 74 000 € HT - Unanimité
- Lot n°2 : Charpente, couverture, zinguerie, paroi bois – Ent. PIVOTTO - 55 726 € HT Validé, -2 voix
- Lot n°3 : Plomberie, sanitaires, ECS, cabines sanitaires – Ent. PILATI – 118 000 € HT Validé, -2 voix
- Lot n°4 : Electricité – Ent. ROVER 11 161 € HT Validé, -4 voix

Autorisation de contracter un prêt à court terme pour l'aménagement du site de Cauderon

La délibération proposée permettant d'attendre le paiement des subventions est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Vote des taux de TEOM 2019

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération autorisant à mandater les sommes dues au SICTOM de Condom hors litige

Le Président explique qu'il s'agit de ne pas bloquer le fonctionnement du SICTOM et demande de verser la cotisation annuelle due d'un montant de 48 068 €. Le recours en instance porte sur le fait que la collectivité n'a pas à subir les carences du SICTOM qui ont rendu la délibération du SICTOM caduque.

M. Cantan interroge sur la position des autres communautés de communes et M. Capdeville lui répond que les autres intercommunalités ont effectivement payé pour un service dont elles ne bénéficient pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

A la question de M. Lasportes sur la Maison de Santé, le Président répond qu'un bureau d'études, INGEBAT, est mandaté dans le cadre de la réparation du dommage subi et reconnu.

M. Desenlis soulève la question de la DECI au sujet de laquelle le Président rappelle que la collectivité prendra en charge financièrement l'état des lieux demandé par les services de l'Etat et que l'entreprise RECUR a bien été sollicité dans ce sens.

Pour ce qui concerne le FISAC, le dossier est déposé et réputé complet par les services de l'Etat. Le Président réunira très prochainement les commerçants des communes de Vic-Fezensac, Lupiac et Belmont impliquées dans ce projet.

Puis il lève la séance vers 22 H 30.